

22-25 JAN. 2026

RALLYE MONTE-CARLO

94^E EDITION



GUIDE DU RALLYE 2



#RallyeMonteCarlo



L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DE NOS ACTIONS

THE ENVIRONMENT AT
THE HEART OF OUR ACTIONS



**COUPE D'ARBRES
ET D'ARBUSTES INTERDITE**
CUTTING OF TREES
AND SHRUBS PROHIBITED



FEU INTERDIT
FIRE PROHIBITED



**RESPECTONS LES RIVERAINS
ET LEUR ENVIRONNEMENT**
RESPECT THE RESIDENTS
AND THEIR ENVIRONMENT



**TRIONS NOS DÉCHETS
ET UTILISONS DES POUBELLES**
SORT OUR WASTE
AND USE GARBAGE BINS



PRIVILÉGIONS LE COVOITURAGE
PRIORITIZE CARPOOLING



94^e RALLYE AUTOMOBILE MONTE-CARLO

18 - 25 JANVIER 2026

Organisé par
L'AUTOMOBILE CLUB DE MONACO

Sous le Haut Patronage de
LEURS ALTESSES SERENISSIMES
LE PRINCE ET LA PRINCESSE DE MONACO

Avec le soutien
DU GOUVERNEMENT PRINCIER
DE LA MUNICIPALITE DE MONACO
DE LA SOCIETE DES BAINS DE MER
DE LA MUNICIPALITE DE GAP
DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

GUIDE DU RALLYE 2

EPREUVE COMPTANT POUR LE
CHAMPIONNAT DU MONDE DES RALLYES DE LA FIA 2026



Ce document n'a pas de pouvoir réglementaire sauf l'Art. 5.3.



TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION	5
2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION	6
3. PROGRAMME ET DELAIS A RESPECTER	7
4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS	11
5. PARC D'ASSISTANCE.....	13
6. POSTE RADIO EMETTEUR-RECEPTEUR.....	16
7. CARBURANT / PNEUMATIQUES	16
8. IMPORTATION DES VEHICULES ET PIECES DETACHEES.....	16
9. HELICOPTERES	16
10. MODALITES D'ACCUEIL.....	17
11. HOTELS.....	17
12. RECONNAISSANCES	17
13. VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE	17
14. MISE AU POINT.....	17
15. PROCEDURE DE DEPART	17
16. PROCEDURE D'ARRIVEE.....	18
17. ACTIVITES RELATIONS PUBLIQUES.....	18
18. MEDIAS.....	18
19. SERVICES MEDICAUX ET DE SECURITE	22
20. LISTE DES INFORMATIONS ET SERVICES UTILES	24

Sportity

For direct event information please download the Sportity app and insert this password:

RAMC2026

Sportity app is available in

Available on the App Store Google play

www.sportity.com



1. PRESENTATION

Entre contraintes administratives et réglementaires, autant dire que définir les principaux contours du parcours n'a pas été de tout repos pour les membres du Comité d'Organisation de l'Automobile Club de Monaco. Après de longues semaines de gestation, où les nombreux aléas du terrain ont dû être déjoués, les voyants sont enfin au vert pour l'organisation de cette 94^e édition. Revue de détails de la doyenne des sportives routières, manche inaugurale du Championnat du Monde des Rallyes de la FIA 2026 (WRC), qui devrait susciter l'intérêt de nombreuses équipes et concurrents.

Après les reconnaissances, programmées du dimanche 18 janvier au mardi 20 janvier, les équipages autorisés à prendre le départ retrouvent, dès le mercredi 21 janvier à partir de 14h01, une séance de mise au point modifiée (**Shakedown - 4,25 km**) pour se mesurer en réelles conditions de course. Il s'agit du parcours introduit en 2017, rallongé cette année, qui emprunte désormais les **Routes de la Garde et de Rabou**, à Gap, ville hôte de l'épreuve de 2014 à 2021, et de nouveau depuis 2024.

Le départ officiel de cette 94^e édition du Rallye Automobile Monte-Carlo est prévu le lendemain, jeudi 22 janvier à 14h30, depuis la rampe podium aménagée sur le **Quai Albert 1^{er} à Monaco**. Au programme de cette première étape, trois spéciales chronométrées, d'un total de 60,76 kilomètres. Organisées dans les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, les épreuves de « **Toudon / Saint-Antonin** » (ES 1 - 21,90 km - 16h05), « **Esclançon / Seyne-les-Alpes** » (ES 2 - 23,80 km - 18h35) et « **Vaumeilh / Claret** » (ES 3 - 15,06 km - 20h35) peuvent d'entrée créer des surprises de taille.

Deux départements (Drôme et Hautes-Alpes) accueillent le deuxième jour de course, **vendredi 23 janvier**, totalisant 128,88 kilomètres contre le chronomètre. Avec une boucle de trois épreuves spéciales à disputer à deux reprises, composée de « **Laborel / Chauvac-Laux-Montaux** » (ES 4/7 - 17,95 km - 09h04/15h16), « **Saint-Nazaire-le-Désert / La Motte-Chalançon** » (ES 5/8 - 28,70 km - 10h32/16h44) et « **La Bâtie-des-Fonts / Aspremont** » (ES 6/9 - 17,79 km - 11h50/18h05), cette 2^e étape aux très nombreuses difficultés est tout simplement la plus longue de toutes.

Et ce, contrairement au troisième jour de course, **samedi 24 janvier**, majoritairement bas-alpin, qui affiche un total de 77,61 kilomètres chronométrés. Cette journée est certes plus courte, mais demeure néanmoins toute aussi corsée. Au programme, l'inédite épreuve de « **La Bréole / Bellaiffaire** » via le **Col des Garcinets** (ES 10/12 - 29,93 km - 08h31/12h31), à parcourir deux fois, et la reprise de « **Vaumeilh / Claret** » du jeudi soir en mode diurne (ES 11 - 15,06 km - 09h55). Contrairement à l'édition 2025, le retour en **Principauté de Monaco** s'effectue le samedi en fin d'après-midi avec, pour conclure cette 3^e étape, une super-spéciale, une première depuis 2008 (ESS 13 - 2,69 km - 18h35), tracée sur la partie basse du **Circuit de Monaco**.

Enfin, en guise de conclusion **dimanche 25 janvier**, deux chronos sont à disputer à deux reprises, dans l'arrière-pays, totalisant 71,90 kilomètres. Une ultime confrontation entre les secteurs chronométrés de « **Col de Braus / La Cabanette** » (ES 14/16 - 12,50 km - 08h05/11h09) et « **La Bollène-Vésubie / Moulinet** » (ES 15/17 - 23,45 km - 09h35/13h15), qui fera office de la Wolf Power Stage lors du second passage. Le podium final et la remise des prix, organisés sur le **Port Hercule**, sont programmés à partir de 17h00...



Eric BARRABINO
Directeur d'Epreuve



2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION

2.1 Coordonnées permanentes de l'organisation

Automobile Club de Monaco - 23 Boulevard Albert 1^{er} - B.P. 464 - MC98012 MONACO Cedex

Tél : +377 93 15 26 00 - E-mail : rallye@acm.mc - Site Internet : www.acm.mc

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Principaux contacts :

Directeur d'Epreuve	M. Eric BARRABINO	+377 93 15 26 00	ebarrabino@acm.mc
Directeur de Course	M. Romain PUGLIESE	+377 93 15 26 19 +33 6 80 86 50 11	rpugliese@acm.mc
Secrétaire du Rallye	Mme Marielle KRAEMER	+377 93 15 26 15 +377 37 70 36 12	mkraemer@acm.mc
Responsable Communication et Médias	M. Richard MICOUD	+377 93 15 26 31 +33 6 07 93 79 51	rmicoud@acm.mc
Responsable Sécurité	M. Eric PANNIER	+377 93 15 20 23 +33 6 43 91 93 28	epannier@acm.mc
Médecin Chef	Dr Benoit PAULMIER	+ 377 93 15 26 73	medical@acm.mc
Secrétaire du Médical	Mme Ana-Rita RIBEIRO		
Responsable Environnement	Mme Caline DEALEXANDRIS	+377 93 15 26 49	cdealexandris@acm.mc
Responsable des Opérations	M. Romain HAUT-LABOURDETTE	+377 93 15 26 48 +377 37 70 20 89	rhaut-labourdette@acm.mc
Responsable du Parc d'Assistance	M. Jesse BOUDRET	+33 6 67 83 61 17	servicepark@acm.mc
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Jean-Marc HAÏBLE M. Raymond GNUTTI M. Giancarlo RAFFERMI M. Gilles CONVERTINI	+33 6 21 97 10 98 +33 6 07 93 71 25 +33 6 09 50 73 81 +33 7 88 68 47 71	rallye@acm.mc



2.2 Coordonnées du QG du rallye

Automobile Club de Monaco - 23 Boulevard Albert 1^{er} - 98000 MONACO
[43°44'09.0"N 7°25'15.9"E](#)

Centre Omnisport COSEC - Avenue de Traunstein - 05000 GAP
[44°32'24.8"N 6°03'39.7"E](#)

2.3 Coordonnées Centres Média

Centre Média Gap	Centre Média Monaco
Centre Omnisport COSEC Avenue de Traunstein 05000 GAP	Restaurant Marius Monaco 6, Quai Antoine 1 ^{er} 98000 MONACO

Responsable Communication et Médias
M. Richard MICOUD
E-mail : rmicoud@acm.mc
Mob : +33 6 07 93 79 51

Délégué Média FIA
M. Sven GOOD
E-mail : sgood@fia.com
Mob : +44 77 80 94 91 76

2.4 Horaires d'ouverture QG du rallye, Centre d'Accréditations et Média

		QG Monaco	QG Gap	Centre Media Gap	Centre Media Monaco	Accréditation Media Gap
Dimanche	18 janvier	11:00 - 20:00	-	-	-	-
Lundi	19 janvier	06:30 - 20:30	06:30 - 20:30	14:00 - 20:00	-	14:00 - 20:00
Mardi	20 janvier	07:00 - 20:00	07:00 - 20:00	08:00 - 20:00	-	08:00 - 19:00
Mercredi	21 janvier	07:00 - 20:30	07:00 - 20:30	08:00 - 20:00	-	08:00 - 10:30 12:00 - 19:00
Jeudi	22 janvier	12:00 - 24:00	12:00 - 24:00	08:00 - *	-	08:00 - 20:00
Vendredi	23 janvier	00:00 - 01:00 05:00 - 24:00	00:00 - 01:00 05:00 - 24:00	06:30 - *	-	-
Samedi	24 janvier	05:00 - 24:00	05:00 - 14:00	06:30 - *	14:00 - *	-
Dimanche	25 janvier	04:35 - 16:00	-	-	06:00 - *	-

*départ du dernier journaliste



3. PROGRAMME ET DELAIS A RESPECTER

3.1 Programme avant la semaine du rallye

Vendredi 19 décembre 2025		
	Clôture des engagements	Voir Art. 4
	Date limite d'envoi de la documentation requise par l'organisateur	Voir Art. 4.2
	Publication du Guide du Rallye 2 et du Road Book	www.acm.mc
Vendredi 26 décembre 2025		
	Date limite pour les commandes de pneus Hankook	Voir Art. 7
	Date limite pour les commandes de carburant FIA et ACM	Voir Art. 8
	Clôture des accréditations pour les médias nationaux	www.acm.mc
Lundi 29 décembre 2025		
	Date limite d'inscription aux reconnaissances	Voir Art. 9
Lundi 5 janvier 2026		
	Publication de la liste des engagés	TAD - Sportity
	Date limite d'inscription des voitures ouvertes	Voir Art. 12.24
	Clôture des accréditations pour les médias internationaux	FIA Média
Vendredi 9 janvier 2026		
	Date limite pour l'envoi du formulaire de demande d'assistance commune	rallye@acm.mc Cc: servicepark@acm.mc
Lundi 12 janvier 2026		
	Date limite de demande d'autorisation pour les caméras embarquées	Voir Art. 11.9
Jeudi 15 janvier 2026		
14:00	Ouverture du Parc d'Assistance aux Constructeurs	GAP - Parc d'Assistance
Vendredi 16 janvier 2026		
	Date limite pour la désignation du représentant du concurrent	Voir Art. 2.9
Samedi 17 janvier 2026		
08:00	Ouverture du Parc d'Assistance à tous les concurrents	GAP - Parc d'Assistance



3.2 Programme durant la semaine du rallye

Dimanche 18 janvier 2026		
06:00-10:00	Concurrents prioritaires P1, P2 et P3 : vérifications administratives, collecte du matériel et des documents Distribution des codes d'accès individuels à l'événement (et des smartphones, le cas échéant) pour l'application de suivi des reconnaissances (RS Lite)	MONACO - Automobile Club de Monaco
10:00-12:00	Concurrents non-prioritaires : vérifications administratives, collecte du matériel et des documents Distribution des codes d'accès individuels à l'événement (et des smartphones, le cas échéant) pour l'application de suivi des reconnaissances (RS Lite)	MONACO - Automobile Club de Monaco
12:00-14:00	Reconnaissance Epreuve Super Spéciale Equipages P1 départ à 12h00. Tous les autres équipages à 12h30	
13:30-19:00	Reconnaissance Jour 1 Equipages P1 départ à 13h30. Tous les autres équipages à 13h45	
Lundi 19 janvier 2026		
07:45-20:00	Reconnaissance Jour 2 Equipages P1 départ à 07h45. Tous les autres équipages à 08h00	
19:00-21:00	Distribution du dispositif FIA de suivi de sécurité - Atelier SAS	GAP - Parc d'Assistance
17:00	Briefing des pilotes d'hélicoptère	GAP - Media Centre
22:00	Date limite pour que tous les pilotes et copilotes aient complété le cours d'apprentissage en ligne sur le dispositif FIA de suivi de sécurité	Voir Art. 12.1
Mardi 20 janvier 2026		
07:00-22:00	Vérifications techniques et scellement des composants pour tous les concurrents sauf P1 (horaire à publier dans un bulletin)	GAP - Lycée Technique CFA
08:00-19:00	Reconnaissance Jour 3 Equipages P1 départ à 08h00. Tous les autres équipages à 08h15	
14:00-19:00	Reconnaissance Shakedown	
16:00	Briefing des Team Managers (sur invitation seulement)	GAP - Media Centre
17:00-20:00	Retour des téléphones mobiles loués pour les reconnaissances (s'ils ne sont pas utilisés pour les voitures ouvrees)	GAP - Parc d'Assistance
20:00	Briefing de sécurité des équipages obligatoire pour tous les pilotes et copilotes participant à leur première épreuve du WRC en 2026	GAP - Media Centre



Mercredi 21 janvier 2026		
08:00	Publication de la liste de départ du Shakedown (P1 et équipages invités)	TAD - Sportity
08:00-12:00	Vérifications techniques et scellement des composants pour les concurrents P1 (horaire à publier dans un bulletin)	GAP - Parc d'Assistance
10:00	Briefing des équipages des voitures de sécurité ACM	GAP - Media Centre
11:00	Briefing de sécurité pour les porteurs de chasubles média	GAP - Media Centre
11:00	Exercice d'extraction	GAP - Parc d'Assistance
12:30-13:00	Séance d'autographes pour les pilotes P1	GAP - Fan Zone
14:01-15:30	Shakedown pour les pilotes P1 et invités	GAP - Route de la Garde
15:31-17:00	Shakedown pour tous les pilotes prioritaires	
17:01-18:30	Shakedown pour les pilotes P2, P3 et non-prioritaires	
18:00-19:30	Media Pen pour les pilotes P1 et P2	GAP - Fan Zone
Jeudi 22 janvier 2026		
10:00	Publication de la liste de départ de la Section 1	TAD - Sportity
10:30	Heure limite de mise en place des voitures P1 et P2 désignées par le Délégué Média FIA	MONACO - Zone d'attente
11:00-12:00	Meet-and-greet pour les pilotes P1 et P2 désignés par le Délégué Média FIA	MONACO - Port Hercule
12:00	Briefing médical	GAP - Parc Fermé
12:10-12:45	Séance d'autographes pour les pilotes P1	MONACO - Port Hercule
12:45-13:00	Photo officielle des voitures Rally1	
13:00-13:15	Photo officielle de tous les pilotes P1 et des pilotes P2 désignés par le Délégué Média FIA	
13:15-13:45	Rencontre avec les Equipages (podium départ)	
13:45-14:30	Grid walk	
14:30	Départ de la Section 1	
~ 22:00	Rencontre avec les Equipages	GAP - Fan Zone
Vendredi 23 janvier 2026		
00:30	Publication de la liste de départ de la Section 2	TAD - Sportity
07:28	Départ de la Section 2	GAP - Parc d'Assistance
~ 19:30	Rencontre avec les Equipages	GAP - Fan Zone
23:50	Publication de la liste de départ de la Section 4	TAD - Sportity



Samedi 24 janvier 2026		
07:30	Départ de la Section 4	GAP - Parc d'Assistance
23:55	Publication de la liste de départ de la Section 7	TAD - Sportity
Dimanche 25 janvier 2026		
06:22	Départ de la Section 7	MONACO - Port Hercule
16:15	Conférence de presse FIA d'après rallye	MONACO - Port Hercule
17:00	Cérémonie de remise des prix	MONACO - Port Hercule
17:00	Retour du dispositif FIA de suivi de sécurité et des téléphones mobiles loués pour les reconnaissances - Atelier SAS près de Parc Fermé	Voir Art.11.8 & 12.24.1
18:00	Vérifications techniques finales	MONACO - Service du Contrôle Technique
19:00	Publication du classement provisoire	TAD - Sportity
20:30	Dîner de gala	MONACO - Sporting MC

Tableau d’Affichage Digital (TAD) : disponible dans l’application Sportity (téléchargeable pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play). Le mot de passe est **RAMC2026**

4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS

4.1 Titres pour lesquels le rallye compte

Championnat du Monde des Rallyes de la FIA pour Pilotes et Copilotes
Championnat du Monde des Rallyes de la FIA pour Constructeurs
Championnat du Monde des Rallyes de la FIA pour Equipes
Championnat WRC2 de la FIA pour Pilotes et Copilotes
Championnat WRC2 Challenger de la FIA pour Pilotes et Copilotes
Championnat WRC2 de la FIA pour Equipes
Coupe Masters WRC de la FIA pour Pilotes et Copilotes
Championnat WRC3 de la FIA pour Pilotes et Copilotes

4.2 Procédure d'engagement

La date de clôture des engagements est le **vendredi 19 décembre 2025** à 23h59 (CET).

Les concurrents constructeurs, P2 et P3 qui souhaitent marquer des points dans les Championnats de la FIA doivent s'inscrire en utilisant le formulaire électronique d'inscription au rallye standard pour leurs championnats, disponible dans l'application de la FIA à l'adresse suivante <https://registrations.fia.com/rally>.

Tout concurrent non-prioritaire souhaitant participer au 94^e RALLYE AUTOMOBILE MONTE-CARLO doit s'inscrire et remplir le formulaire d'inscription électronique publié sur le site <https://registrations.fia.com/wrcmon> dûment complété avant la date de clôture des inscriptions. La demande d'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant total des droits d'inscription.

Outre l'envoi du formulaire d'inscription en ligne à la FIA, les concurrents sont également tenus d'envoyer sur la plateforme les documents suivants avant la clôture des inscriptions via le lien : [Espace Concurrents RAMC 2026](#)



- Preuve du paiement du montant total des droits d'inscription
- Copie du passeport ou de la carte d'identité du pilote et du copilote
- Copies des Licences Internationales de Compétition du Concurrent, du Pilote et du Copilote
- Copie de la licence du Pilote de la RNC (Internationale si P1 / P2 ou Nationale pour les autres)
- Copies des permis de conduire du Pilote et du Copilote
- Une photo d'identité pour le Pilote et le Copilote (en JPEG ou PNG)
- Copie de la 1^{ère} page du document d'homologation de la voiture (pas pour les voitures Rally1)
- Copie de la carte grise de la voiture ou titre de propriété
- Copie du formulaire d'engagement dûment signé
- Formulaire concernant la structure d'assistance

En s'inscrivant au rallye, le concurrent et l'équipage se soumettent aux juridictions sportives spécifiées dans le Code Sportif International de la FIA 2026 et ses annexes, le Règlement Sportif WRC FIA 2026 et le présent Règlement Particulier (Règlement Sportif WRC FIA 2026, Art. 22.5).

4.3 Nombre d'engagements acceptés et catégories

Le nombre maximum de concurrents est fixé à 60. Si plus de 60 inscriptions sont reçues, l'organisateur se réserve le droit de décider quelles inscriptions seront acceptées parmi les pilotes non-prioritaires.

Les voitures seront réparties en classes (et groupes) comme indiqué dans le Règlement Sportif WRC FIA 2026, Art. 12.4.

Le classement « Promotion » est réservé aux concurrents non-prioritaires engagés en tant que concurrent privé et n'ayant jamais eu de priorité FIA P1, P2, P3 ou P4.

4.4 Packs engagement

Les packs engagement pour les concurrents du Championnat de la FIA seront tels que stipulés par la FIA dans le Règlement Sportif WRC FIA 2026, Annexe VI.

Packs engagement pilotes non-prioritaires :

		Concurrent privé	Entité légale en tant que concurrent par voitures
Plaques voiture	Assistance	1	2
	Auxiliaire	1	1
Laissez-passer	Pilote	2	2
	Equipe	2	6
Matériels imprimés	Road Book	2	4
	Programme	2	4
Surface approximative Parc d'Assistance		80 m ²	100 m ²



4.5 Matériel supplémentaire

Plaque Assistance (une seule plaque supplémentaire possible)	300 €
Road Book	100 €

4.6 Droits d'engagement

Constructeurs, autres voitures WRC et concurrents des Championnats Supports

Les droits d'engagement pour les Constructeurs, les Equipes WRC et les concurrents de tous les Championnats Support WRC (WRC2, WRC3) sont tels que définis dans le Règlement Sportif WRC FIA 2026, Annexe VI.

Concurrents non-prioritaires

Concurrent privé	Entité légale en tant que concurrent
4 500 €	9 400 €

Concurrent privé = le concurrent est l'un des membres de l'équipage, titulaire d'une licence internationale de concurrent en cours de validité

Entité légale en tant que concurrent = l'équipage est inscrit par une entité titulaire d'une licence internationale de concurrent en cours de validité

Droits d'engagement aux reconnaissances seulement : 1 500 €

4.7 Mode de paiement

Les droits d'engagement doivent être réglés par virement bancaire :

Nom de la Banque :	Société Générale
Adresse :	18 Quai Jean Charles Rey - Monaco
Titulaire du Compte :	Automobile Club Monaco
IBAN :	MC58 3000 3023 0800 0372 6116 733
BIC :	SOGEMCM1

Tous les frais bancaires encourus doivent être payés par les concurrents en plus des droits d'engagement. Veuillez-vous assurer que le nom du concurrent et le titulaire du compte soit inclus comme référence sur tous les virements bancaires.

La preuve de paiement doit être envoyée au secrétariat du rallye avant la clôture des engagements (**vendredi 19 décembre 2025**).

4.8 Remboursement

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés seulement :

- aux candidats dont l'engagement n'aura pas été accepté
- dans le cas où le rallye n'aurait pas lieu

Dans tous les autres cas, les droits d'engagements ne seront pas remboursés.



5. PARC D'ASSISTANCE

5.1 Parc d'assistance

Adresse : Centre Omnisport COSEC - Avenue de Traunstein - 05000 GAP

Accessibilité :

- Pour les constructeurs à partir du **jeudi 15 janvier 2026 - 14h00**
- Pour tous les concurrents à partir du **samedi 17 janvier 2026 - 08h00**

Surface : asphalte

Une zone de lavage des voitures sera disponible à l'entrée du parc d'assistance.

5.2 Services disponibles au parc d'assistance

Pour les constructeurs :

- Branchement d'eau
- WC privés

Pour tous les concurrents :

- Eclairage général
- Conteneurs poubelles et ramassage des déchets
- Récupération des huiles usagées
- Gardiennage général
- WC publics

Services supplémentaires optionnels :

Lignes téléphoniques - ADSL - WIFI :

ORANGE EVENTS SOLUTIONS

Lignes temporaires nationales/internationales

Tél : +33 1 44 35 75 03

E-mail : oes@orange.com

Location de cabines sanitaires mobiles :

HAPPEE SERVICES

Tel: +33 7 88 57 27 84

E-mail: frederic.mirlocca@happee-services.com

Location de matériels divers

GAP MATERIELS

Tél : +33 4 92 51 25 54

E-mail : direction@gapmateriel.fr



5.3 Règles et critères environnementaux dans le parc d'assistance

5.3.1 Critères environnementaux

Il est interdit en toutes circonstances de percer des trous dans la surface du Parc d'Assistance.

Les équipes et les concurrents sont priés d'apporter des poids pour les tentes et autres éléments qui doivent être solidement fixés.

Les équipes et les concurrents sont tenus de veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuite de carburant, d'eaux usées ou d'autres liquides sur le sol. Des tapis de sol doivent être utilisés.

Le lavage des véhicules et pièces détachées est interdit dans le parc d'assistance.

Une zone de lavage sera installée à l'entrée du parc d'assistance.

Les branchements électriques illégaux sur du mobilier urbain sont strictement interdits.

En cas d'infraction aux instructions de recyclage données pour la zone du parc d'assistance, les sanctions suivantes seront appliquées :

- 1^{ère} infraction : amende de 1 000 € notifiée par le Directeur de Course
- 2^e infraction : amende de 2 000 € notifiée par le Directeur de Course.
- 3^e infraction : sera rapportée aux Commissaires Sportifs.

5.3.2 Règles

Seuls les véhicules identifiés « Service », « Auxiliaire » ou « Ouvreur » sont autorisés dans le parc d'assistance. Si ces véhicules ne rentrent pas dans l'espace alloué à chaque concurrent, ils doivent être stationnés en dehors du parc d'assistance, dans le parking P2 :

[44°32'17.8"N 6°03'17.8"E](#)

Leur circulation dans les voies réservées aux concurrents est interdite 30 minutes avant l'heure de pointage du premier concurrent au CH d'entrée de parc d'assistance jusqu'à l'heure de pointage du dernier concurrent au CH de sortie de parc d'assistance, sauf entre le CH 11B et le CH 11C pour les fourgons à charger avant la Zone d'Assistance Eloignée. Ces véhicules doivent être stationnés dans l'espace alloué à chaque concurrent.

Les remorques doivent être stationnées à l'extérieur du parc d'assistance, dans le parking P2 : [44°32'17.8"N 6°03'17.8"E](#)

Les camions doivent être stationnés au parking de Lettret : [44°28'27.3"N 6°04'27.9"E](#)

Tout véhicule ne stationnant pas dans la zone allouée au concurrent dans le parc d'assistance entraînera une pénalité de 1 500 € par véhicule. Toute application du règlement par le Directeur de Course sera notifiée par celui-ci au concurrent concerné.

La circulation de tout véhicule dont le poids total en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes est interdite sur le territoire monégasque entre 08h00 et 09h00.

5.4 Logistique à Monaco

Le **jeudi 22 janvier**, les équipes peuvent décharger leurs voitures de rallye aux endroits suivants :

- Zone de déchargement, Quai Albert 1^{er} : [43°43'58.4"N 7°25'21.3"E](#)
- Zone d'Assistance Eloignée, Esplanade des Pêcheurs : [43°44'01.4"N 7°25'43.1"E](#)
- Route de la piscine, côté droit : [43°44'09.9"N 7°25'18.4"E](#)
- Darse Sud : [43°44'00.5"N 7°25'21.5"E](#)



Les camions en attente à Monaco **du jeudi 22 janvier au dimanche 25 janvier** doivent être stationnés Avenue de la Quarantaine : [43°43'57.4"N 7°25'32.5"E](#)

Le **samedi 24 janvier**, les camions et fourgons avec remorque en provenance de Gap doivent patienter à l'extérieur de Monaco jusqu'à la fin de l'ESS 13, à environ 22h00. Ces véhicules doivent être stationnés aux endroits suivants :

- Quai Rainier III : [43°44'08.0"N 7°25'50.8"E](#)
- Parking des Pêcheurs, rez-de-chaussée (nombre de places limité) : [43°43'53.4"N 7°25'38.4"E](#)

6. POSTE RADIO EMETTEUR-RECEPTEUR

L'usage sur les territoires Monégasque et Français d'appareils de transmission radio est soumis à l'autorisation d'usage temporaire de fréquences.

Veuillez compléter et retourner aux autorités concernées le(s) formulaire(s) disponibles sur www.acm.mc.

7. CARBURANT / PNEUMATIQUES

(Voir Règlement Particulier)

8. IMPORTATION DES VEHICULES ET PIECES DETACHEES

Les véhicules provenant de l'Union Européenne n'ont pas besoin de document spécifique pour passer la douane. Seuls les concurrents extra-communautaires devront montrer un carnet ATA (qu'ils peuvent se procurer à la Chambre de Commerce de leur pays d'origine), au service des douanes de leur point d'entrée dans l'Union Européenne.

Les véhicules venant de l'Union Européenne mais transitant par la Suisse (non-membre de l'UE) doivent contacter : Oberzolldirektion, Monbijoustrasse 40, CH-3003 Berne (Suisse)
Tél : +41 (0)31 322.6511 - Fax : +41 (0)31.322.7812 - Site : <http://www.ezv.admin.ch/>

9. HELICOPTERES

En vertu des articles L363-1 à L363-3 du code de l'environnement modifiés par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 article 63, interdisant en zone de montagne (+800m d'altitude) l'atterrissage d'aéronefs à des fins commerciales, seuls les hélicoptères destinés à la sécurité et à la télévision seront admis sur l'évènement.



10. MODALITES D'ACCUEIL

L'accès aux zones publiques des épreuves spéciales ainsi qu'au parc d'assistance du 94^e Rallye Automobile Monte-Carlo est libre et gratuit pour les spectateurs.

10.1 Sociétés chargées de l'accueil des VIP

L'Automobile Club de Monaco a accrédité deux prestataires chargés d'organiser les opérations VIP sur la manifestation 94^e Rallye Automobile Monte-Carlo :

SOCIETE	TEL	E-MAIL
ALL SPORTS MANAGEMENT	+377 97 98 49 72	events@allsportsmanagement.mc
EUROPEAN SPORT COMMUNICATION	+352 661 104 199	alexandre@european-sport.com

Toute société autre que celles susnommées, souhaitant organiser des opérations VIP sur l'épreuve, devront se déclarer et présenter leur programme auprès de l'Automobile Club de Monaco (e-mail : rallye@acm.mc).

11. HOTELS

<https://www.gap-tallard-vallees.fr/> // <https://www.monte-carlo.mc/fr/hotels/>

12. RECONNAISSANCES

(Voir Règlement Particulier)

13. VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

(Voir Règlement Particulier)

14. MISE AU POINT

(Voir Règlement Particulier)

15. PROCEDURE DE DEPART

Le départ du « 94^e Rallye Automobile Monte-Carlo » se déroulera **le jeudi 22 janvier 2026** à 14h30 - Quai Albert 1^{er}. La zone d'attente et de montage des pneumatiques précédant le podium de départ sera ouverte à partir de 09h00. Chaque concurrent stationnera dans une cellule identifiée par son numéro de compétition. Les règles de Parc Fermé ne s'appliqueront pas à cette zone d'attente et de montage des pneumatiques.

La première voiture devra être présente sur le podium de départ (CH 0) 3 minutes avant son heure de pointage pour les interviews. Les voitures suivantes devront monter sur le podium de départ immédiatement après le départ de la voiture précédente.



16. PROCEDURE D'ARRIVEE

Après le CH 17B, les concurrents rentreront en Parc Fermé.
Tous les concurrents devront être présents dans le Parc Fermé à 16h45.

Les équipes des trois premiers concurrents du classement général ainsi que celles des concurrents sélectionnés pour les vérifications techniques finales devront prévoir la présence d'un mécanicien près du podium. Celui-ci récupérera la voiture sur le podium, la descendra et la stationnera au pied de ce dernier, où un commissaire technique devra être embarqué dans les voitures soumises aux vérifications techniques finales.

Le régime de Parc Fermé s'appliquera à partir du CH 17A et ce jusqu'à ce que les Commissaires Sportifs ouvrent le Parc Fermé.

17. ACTIVITES RELATIONS PUBLIQUES

1 - Séances d'autographes :

- Gap - Fan Zone: mercredi 21 janvier 2026 de 12h30 à 13h00 pour les pilotes P1.
- Monaco - Port Hercule: jeudi 22 janvier 2026 de 12h10 à 12h45 pour les pilotes P1.

2 - Photos Officielles :

- Monaco - Port Hercule: jeudi 22 janvier 2026 de 12h45 à 13h00 pour les voitures Rally1.
- Monaco - Port Hercule: jeudi 22 janvier 2026 de 13h00 à 13h15 pour les pilotes P1 et P2.



18. MEDIAS

18.1 Contacts

Président de la Commission Média M. Michel DOTTA
Responsable Communication et Médias M. Richard MICOUD
Tél : +377 93 15 26 31 - Mob : +336 07 93 79 51 - E-mail : rmicoud@acm.mc
Délégué Média FIA M. Sven GOOD
Mob : +44 77 80 94 91 76 - E-mail : sgood@fia.com

18.2 Procédures d'accréditation

18.2.1 Principes

1. Un maximum de trois représentants (journalistes et/ou photographes) par publication pourra être accrédité pour le 94^e Rallye Automobile Monte-Carlo.

Un seul journaliste par site internet pourra être accrédité. Aucune chasuble photographe, TV ou radio ne sera attribuée aux sites internet.

2. Les agences doivent répondre aux mêmes critères que les publications. Les bureaux centraux ou locaux des principales agences internationales seront accrédités par la FIA.
3. Pour être accrédité, un Média doit disposer d'une diffusion qui réponde aux critères de qualité et de quantité de la FIA.
4. Les agences publicitaires, les agences de relations publiques, de marketing, etc., ne pourront en aucun cas être accréditées en tant que Média, et l'Organisateur ne pourra pas délivrer d'accréditation aux représentants (attachés de presse ou autres) des sponsors, fournisseurs, constructeurs, pilotes, etc.
5. Un Média détenteur d'un laissez-passer permanent de la FIA souhaitant demander une accréditation pour des journalistes et/ou photographes supplémentaires devra formuler sa demande directement sur le site de la FIA.

18.2.2 Procédures

1. Les Médias étrangers doivent effectuer leur demande d'accréditation sur le site internet de la FIA avant le **lundi 05 janvier 2026** : <https://www.fia.com/media-center/media-accréditation/World%20Rally%20Championship>
2. Les Médias monégasques doivent effectuer leur demande d'accréditation sur le site internet de l'Automobile Club de Monaco avant le **vendredi 26 décembre 2025** : <https://acm.mc/epreuves/rallye-automobile-monte-carlo/espace-presse/demandes-daccréditation/>
3. Les photographes de presse sous contrat avec des publications ou des agences devront fournir un dossier justifiant la publication d'un minimum de 15 photos de l'édition précédente (2025).



4. Le dossier d'accréditation doit inclure :
 - Le formulaire d'accréditation rempli ;
 - Une demande d'accréditation officielle sur papier en-tête du média ou agence signée par le rédacteur en chef ou l'éditeur ;
 - Un exemplaire original de la publication et des renseignements sur cette dernière (diffusion, lectorat, périodicité...) uniquement pour les primo-demandeurs ;
 - Des exemplaires d'articles publiés couvrant le Championnat du Monde des Rallyes de la FIA 2025 et si possible ceux qui traitant du Rallye Automobile Monte-Carlo 2025 ;
 - Une photocopie de la carte de presse du représentant qui couvrira le Rallye Automobile Monte-Carlo 2026 ;
 - Des informations sur la couverture prévue pour le Rallye Automobile Monte-Carlo 2026, avec des précisions sur les dates de parution ou diffusion.

5. Les documents envoyés en retard et/ou incomplets ne seront pas pris en considération.

18.3 Accréditation télévisions, radios et médias digitaux

Les demandes concernant les radios, télévisions, sites internet ou autres Médias électroniques devront être transmises en ligne : <https://acm.mc/epreuves/rallye-automobile-monte-carlo/espace-presse/demandes-daccreditation/>

18.4 Accréditation photographes commerciaux

Les photographes ne réunissant pas les critères ci-dessus (promotion et/ou photographes commerciaux) devront transmettre leur demande en ligne : <https://acm.mc/epreuves/rallye-automobile-monte-carlo/espace-presse/demandes-daccreditation/>

18.5 Centres d'Accréditation et Média

GAP

Centre Omnisport COSEC - Avenue de Traunstein - 05000 GAP

Horaires d'ouverture :

	Centre Média	Accreditation
Lundi 19 janvier	14h00 - 20h00	14h00 - 20h00
Mardi 20 janvier	08h00 - 20h00	08h00 - 19h00
Mercredi 21 janvier	08h00 - 20h00	08h00-10h30 12h00-19h00
Jeudi 22 janvier	08h00*	08h00 - 20h00
Vendredi 23 janvier	06h30*	Fermé
Samedi 24 janvier	06h30*	Fermé
Dimanche 25 janvier	Fermé	Fermé

(*) = jusqu'au départ du dernier journaliste



MONACO

Restaurant Marius Monaco - 6, Quai Antoine 1^{er} - 98000 MONACO

Horaires d'ouverture :

	Centre Média	Accreditation
Samedi 24 janvier	14h00*	Fermé
Dimanche 25 janvier	06h00*	Fermé

(*) = jusqu'au départ du dernier journaliste

18.6 Conférences de presse FIA

(Voir Règlement Particulier et Guide du Rallye 2)

18.7 Coordonnées médias des équipes

HYUNDAI SHELL MOBIS WORLD RALLY TEAM

Nicoletta RUSSO +49 6023 9929 454 (NR office) +49 151 1135 4362 (NR mobile)

nrusso@hyundai-ms.com

<http://press.motorsport.hyundai.com> (press login)

M-SPORT FORD WORLD RALLY TEAM

Emily CHAPMAN +44 7539 296418 (EC mobile)

echapman@m-sport.co.uk

www.m-sport.co.uk

www.msportmedia.dphoto.com (image database)

TOYOTA GAZOO RACING WRT

Hans DE BAUW +32 475 242 864 (HDB mobile)

hans.debauw@tgr-europe.com

Justin NEUMANN +49 1 72 43 93 444 (JN mobile)

justin.neumann@tgr-europe.com

www.toyotagazooracing.com

WRC PROMOTER

Jared GRELLET +44 173 5272 290 (JG Mobile)

jared.grellet@wrc.com

www.wrc.com

HANKOOK

Tim Bergmeister - t.bergmeister@hankook-competition.com

Steven Cho - steven@atlasbxracing.com



18.8 Couverture médiatique

TV :

- Monaco Info
- TV Monaco
- Canal Plus
- Rally.TV

Radios :

- ici Azur / Provence
- Radio Monaco

Presse écrite :

- L'Equipe
- Le Figaro
- Monaco-Nice-Var Matin
- Le Dauphiné Libéré
- La Provence
- Auto-Hebdo
- Echappement
- Rallies Magazine

19. SERVICES MEDICAUX ET DE SECURITE

NUMERO D'URGENCE EUROPEEN : 112
 GENDARMERIE / POLICE : 17
 POMPIERS : 18
 CENTRE ANTI-POISON : +33 4 91 75 25 25
 POLICE MONACO : +377 93 15 30 15
 POLICE GAP : +33 4 86 99 18 00

HOPITAUX

		STANDARD	URGENCES
<i>GAP</i>	CENTRE HOSPITALIER DES ALPES DU SUD CHICAS 1 Place Auguste Muret 05000 GAP (Hautes Alpes)	+33 4 92 40 61 61	+33 4 92 40 61 20 +33 4 92 40 67 27/ 28/29/30
<i>DIGNE</i>	CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE LES BAINS Quartier Saint Christophe BP 213 04003 DIGNE LES BAINS CEDEX (Alpes Haute Provence)	+33 4 92 30 15 15	+33 4 92 30 17 38



<i>NICE</i>	CENTRE HOSPITALIER PASTEUR 30 Voie Romaine 06000 NICE (Alpes Maritimes)	+33 4 92 03 77 77	+33 4 92 03 33 78
<i>MONACO</i>	CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRACE Avenue Pasteur 98000 MONACO	+377 97 98 99 00	Accueil : +377 97 98 97 69 Médecins : +377 97 98 97 95

PHARMACIES

<i>MONACO</i>	PHARMACIE MEDECIN	+377 93 30 17 06	19 Boulevard Albert 1 ^{er}
	PHARMACIE INTERNATIONALE	+377 90 30 35 99	22 Rue Grimaldi
	PHARMACIE J.P. FERRY (Ouvrte le dimanche)	+377 93 30 21 94	1 Rue Grimaldi
	PHARMACIE CENTRALE	+377 93 30 21 01	1 Place d'Armes
<i>GAP</i>	PHARMACIE PERIMOND	+33 4 92 52 35 41	19 Avenue de Provence
	PHARMACIE SAINT ROCH	+33 4 92 51 12 41	72 Avenue Jean Jaurès
	PHARMACIE ETHIC'SANTE	+33 6 43 61 77 41	70 Route des Eyssagnières

SERVICE DE REMORQUAGE

<i>MONACO</i>	DEPANNAGE HERCULE	+377 92 05 26 60	3 Avenue des Guelfes
<i>GAP</i>	BARIDON Philippe	+33 4 92 52 65 75	5 Route Pic Ponçon ZA Eyssagnières
<i>TALLARD</i>	ALPES ASSISTANCE DEPANNAGES	+33 4 92 54 18 20	395 Av. Pierre Bernard Raymond - Tallard

START YOUR IMPOSSIBLE 

GR TOYOTA GAZOO Racing



NEW

GR YARIS AERO PERFORMANCE PACKAGE

POUR LES TRAJETS COURTS, PRIVILÉGIEZ LA MARCHÉ OU LE VÉLO. PENSEZ À COVOITURER.
AU QUOTIDIEN, PRENEZ LES TRANSPORTS EN COMMUN. #SEDÉPLACERMOINSPOLLUER